

ou courtisan : on ne se trouve point humilié des refus qui sont fondés sur des règles générales, tant que l'administrateur tient avec rigueur à ses propres principes. Mais s'il admet des distinctions & des exceptions, s'il compose avec ses devoirs, s'il n'est inébranlable que selon les hommes & selon les occasions, alors la vanité blessée & l'amour-propre exalté, donnent aux sollicitations une nouvelle véhémence ; on ne presse plus le ministre que par des argumens tirés de comparaisons faites entre les personnes, on lui demande raison de ses préférences ; & comme il s'est fait homme particulier, il ne peut plus se défendre comme homme public. Alors, après avoir cédé, il faut qu'il cède encore ; & en même tems qu'il se voit ainsi poursuivi par ceux qu'il néglige, ou qu'il ne peut satisfaire, il ne tarde pas à être abandonné par ceux mêmes auxquels il a prodigué le plus de complaisances : car au moment où la pudeur oblige enfin le ministre à s'arrêter, ils profitent du plus léger refus, ils le cherchent peut-être, afin de s'affranchir du joug de la reconnoissance ; & curieux d'ajouter, s'il en est tems encore, les honneurs de la vertu aux avantages du crédit & de la faveur, ils joignent leur voix aux clameurs qu'on élève contre le ministre qui s'est avili pour leur plaisir. Ainsi donc, sentimens d'honneur, amour de la réputation, politique même, tout indique à un ministre la route qu'il doit